



Arles, jeudi 21 mai 2020

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2020/02150**Modifiant l'avis n° FR/2020/02148**

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

**Modalités d'exploitation (ouverture
du pont levant de Frontignan)****Retour à des conditions d'utilisation normale****Modification des conditions de navigation (Ouverture du
Pont levant) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 21/05/2020 à 08:00 au 30/06/2020 à 08:00

o Canal du Rhône à Sète, canal de la Peyrade

entre les pk 1,250 (branche secondaire CRS) et pk 1,250 - Toute la largeur de la
voie**Commentaire :**

A compter de ce jour et jusqu'au 30 juin, 2 ouvertures quotidiennes du pont levant de Frontignan seront assurées :

- La première le matin à 8h30

- La seconde l'après-midi à 16h00

La reprise progressive de la navigation de plaisance se fera conformément à l'arrêté préfectoral du 19 mai 2020 joint à cet avis.**Service(s) à contacter :**

UTI CRS (nom provisoire), 1, quai de la gare maritime, 13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Date limite d'affichage :

01/07/2020

Par délégation

Signé

Philippe SCHNEIDER

UTI CRS (nom provisoire)

1, quai de la gare maritime

13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36